

Québec, le 8 août 2023

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/23-149

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir des documents contenant des données statistiques sur la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation professionnelle et technique pour les programmes mentionnés dans votre demande.

Plus précisément :

1. Nombre d'inscriptions en RAC pour chaque programme (Répartition par région, par CSS et total Québec) ;
2. Nombre de compétences reconnues initialement (à l'entrevue de validation) pour chaque programme ;
3. Nombre de cours suivis (suite à l'entrevue de validation) pour chaque programme ;
4. Répartition hommes/femmes pour chaque programme ;
5. Répartition selon l'âge pour chaque programme ;
6. Niveau de scolarité des personnes avant l'inscription à la RAC ;
7. Nombre de personnes inscrites en RAC ayant obtenu le diplôme visé après 1 an, 2 ans, 3 ans, 5 ans et plus ;
8. Toute autre information jugée pertinente.

Une réponse distincte vous sera fournie par le ministère de l'Éducation concernant les programmes menant à un DEP.

Vous trouverez ci-annexé le document pouvant répondre partiellement à votre demande. Le Ministère ne détient pas de document pouvant répondre aux points 2, 3 et 7.

...2

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents

Ingrid Barakatt
IB/JG/cd

p. j. 2

Nombre d'étudiants en RAC et nombre d'étudiants en RAC selon le type de RAC, selon diverses variables, par trimestre, années scolaires 2010-2011 à 2022-2023 ¹

Source : MES, DGPS, DSIG, Portail informationnel, système Socrate, données en date de 2022-11-06
I : les données de l'automne 2022 sont incomplètes.

Notes : 1) Concernant le type de RAC, veuillez vous référer à la fiche SRT030 jointe en document Word.
2) Concernant le type de situation spécifique de l'élève, veuillez vous référer à la fiche SRT432 jointe en document Word.
3) On n'a pas enregistré d'inscriptions à la RAC concernant les programmes 253XX.

Conditions d'admission au programme (Regr. anc. val.)	(Tous)
Conditions d'admission au programme	(Tous)
Indicateur candidat actif 3 trimestres	(Tous)
Région administrative de l'organisme RDE	(Tous)
Sexe	(Tous)
Âge au 30 septembre (regroupé)	(Tous)
Âge au 30 septembre	(Tous)
Programme de DEC regroupé	(Tous)
Type de situation spécifique de l'élève	(Tous)

Programme	Année scolaire et trimestre	Trimestre	Somme de Nbre d'étudiants en RAC	Somme de Nbre d'étudiants en RAC avec EE	Somme de Nbre d'étudiants en RAC avec FM	Somme de Nbre d'étudiants en RAC avec CO	Somme de Nbre d'étudiants en RAC avec EQ	Somme de Nbre d'étudiants en RAC avec SU
Gestion et technologies d'entreprise agricole (152B0)	2016-2017	Hiver	1		1	0	0	0
	2017-2018	Automne	1		1	0	0	0
		Hiver	1		1	0	0	1
	2018-2019	Hiver	1		0	0	0	1
	2019-2020	Automne	1		0	0	0	1
		Hiver	0		0	0	1	0
	2020-2021	Été	2		2	0	0	0
		Hiver	4		0	0	0	0
	2021-2022	Automne	4		3	0	0	0
		Été	0		0	0	0	0
		Hiver	4		1	0	1	2
Spécialisation en productions animales (152AA)	2010-2011	Hiver	1		0	0	0	0
	2012-2013	Automne	1		1	0	0	0
	2014-2015	Hiver	2		0	0	1	2
Techniques de santé animale (145A0)	2014-2015	Hiver	15		1	0	0	0
	2015-2016	Automne	19	10	0	0	0	1
		Hiver	3		0	0	1	0
	2016-2017	Automne	3		3	0	0	0
		Hiver	1		1	0	0	0
	2017-2018	Automne	11		2	1	0	1
		Hiver	9		6	1	0	0
	2018-2019	Automne	3		2	0	0	1
		Hiver	3		3	0	0	0
	2019-2020	Automne	6		6	4	0	1
		Hiver	6		1	0	0	0
	2020-2021	Automne	4		2	0	0	1
		Hiver	2		1	0	0	0
	2021-2022	Automne	3		2	1	0	0
		Hiver	1		1	0	0	0
	2022-2023	Automne	1		1	0	0	0
Total général			113	52	7	0	6	10

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).